



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Association UNAPEI Alpes Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Association UNAPEI Alpes Provence
26 rue Elzéard Rougier - 13004 Marseille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Association UNAPEI Alpes Provence

26 rue Elzéard Rougier - 13004 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association UNAPEI Alpes Provence,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNAPEI Alpes Provence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 26 juin 2025

KPMG SA



Joëlle BOUCHARD
Commissaire aux comptes



Gilles CHARLES
Commissaire aux comptes

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2024 (toutes écritures)

Libellé	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	243 648	228 715	14 933	10 018
Frais de recherche et de développement	173 330	90 085	83 245	94 210
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licence, ...	686 028	618 632	67 396	46 019
Autres immobilisations incorporelles	45 004	37 632	7 373	7 956
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	63 192		63 192	27 840
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 450 708	1 021 158	5 429 550	5 411 557
Constructions	131 133 255	71 103 755	60 029 500	63 054 857
Installations technique, matériel et outill. indus.	9 173 387	7 673 939	1 499 448	1 530 827
Autres immobilisations corporelles	27 532 638	22 063 523	5 469 116	5 293 930
Immobilisations corporelles en cours	964 019	84 000	880 019	966 612
Avances et acomptes	43 630		43 630	
Biens reçus par legs ou dons destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	2 927 632		2 927 632	2 906 525
Autres titres immobilisés	3 395 512		3 395 512	3 248 339
Prêts				
Autres	131 624		131 624	123 980
Total (I)	182 963 608	102 921 439	80 042 170	82 722 671
Comptes de liaison (1)				
Total (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	225 141		225 141	165 978
Autres approvisionnements	10 384		10 384	11 788
En cours de production (biens et services)	9 263		9 263	
Stock de produits et de marchandises	281 414	2 768	278 646	288 674
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs	143 538		143 538	87 873
dont avances et acomptes versés sur commandes	63 807		63 807	28 564
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	11 148 491	729 338	10 419 152	15 153 955
Créances reçues par legs ou donations	10 618		10 618	34 344
Autres	1 767 803	83 144	1 684 659	2 581 801
Valeurs mobilières de placement	31 918 626		31 918 626	31 139 382
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	34 765 644		34 765 644	26 956 007
Charges constatées d'avance	225 662		225 662	310 649
Total (III)	80 506 583	815 250	79 691 333	76 730 450
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total (IV)				

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2024 (toutes écritures)				
Libellé	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'émission des emprunts (V)				
Total (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Total (VI)				
Ecart de conversion Actif (VII)				
Total (VII)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+III+IV+V+VI+VII)	263 470 192	103 736 689	159 733 503	159 453 121

(1) un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements ou services concernés
(2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :
(3) Dont créances mentionnées à l'article R314-96 du CASF

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2024 (toutes écritures)

	Libellé	Net	Net A-1
	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	7 437 825	7 437 825
	Fonds propres complémentaires	1 769 663	1 769 663
	Ecart de réévaluation		
	dont écarts de rééval. sur bien avec droit reprise		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 586 679	3 612 570
	Réserves pour projet de l'entité	19 221 874	17 412 443
	Autres (hors réserves ESMS sous gestion contrôlée)		
	Excédents et réserves affectés à l'investissement	36 517 488	34 751 002
	Réserves de compensation des déficits	5 408 658	6 006 492
	Réserves de compensation des charges amortissement	10 602 144	9 482 336
	Excédents affectés à couverture du besoin en FDR	3 311 142	3 311 142
	Autres réserves (des ESMS sous gestion contrôlée)		
	Reports à nouveau		
	Reports à nouveau hors activités SMS	-1 536 242	-1 548 066
	Reports à nouveau des activités SMS non contrôlée	-3 136 930	-75 680
	Reports à nouveau activités SMS ss gest ctrlé	-188 377	3 169 960
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-1 133 207	-1 518 082
	Charges des activités SMS prise en compte différée	-2 802 218	-2 661 511
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Résultat hors activités SMS		
	Résultat activités SMS non contrôlées	650 761	175 375
	Résultat activités SMS ss gest contrôlée	-285 121	-2 266 874
	Situation nette (sous total)		
	Fond propres consommable		
	Subventions d'investissement	1 594 046	1 729 147
	Provisions régl. pour couverture du besoin en FDR	1 521 127	1 521 127
	Provisions régl. relatives aux immobilisations		
	Provisions régl. relatives aux autres élém. actif		
	Amortissements dérogatoires		
	Autres provisions réglementées	1 266 482	1 270 073
	Droits de l'affectant ou du remettant		
	Total (I)	83 805 794	83 578 941
	Compte de liaison		
	Total (II)		
	Fonds reportés et dédiés		
	Fonds reportés liés aux legs et donations		
	Fonds dédiés	4 531 189	3 898 865
	Total (III)	4 531 189	3 898 865
	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	2 475 488	1 231 866
	Provisions pour charges	4 554 378	4 231 634
	Total (IV)	7 029 866	5 463 500

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2024 (toutes écritures)

	Libellé		Net	Net A-1
	Dettes			
	Emprunts obligataires et assimilés (titres assoc.)			
	Emprunts et dettes auprès des étb. de crédit (2)		41 894 333	44 974 683
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		14 870	26 239
	Avances et acomptes reçus sur comm. en cours		240	400
	Redevables créditeurs		385 275	115 076
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		4 471 163	4 469 098
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		16 016 568	15 106 201
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		435 818	261 672
	Autres dettes (5)		1 132 710	1 476 034
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		15 675	82 414
	Total (V)		64 366 653	66 511 816
	Ecart de conversion Passif (VI)			
	Total (VI)			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+III+IV+V+VI)		159 733 503	159 453 121

(1) dont compte 1201 résultats sous contrôle de tiers financeurs

et dont compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrées dans l'établissement

(4) dont à plus d'un an

dont à moins d'un an

(6) Dont fonds des majeurs protégés

Compte de Résultat Combiné - Charges arrêté au 31/12/2024 (toutes écritures)

	Libellé		Net	Net A-1
	Exploitation			
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		32 001 127	31 473 716
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		5 948 014	5 696 186
	Salaires et traitements		52 450 976	51 453 480
	Charges sociales		21 025 963	20 056 895
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		6 827 362	6 652 122
	Dotations aux provisions		2 243 359	675 399
	Reports en fonds dédiés		1 843 864	1 523 075
	Autres charges		170 438	124 382
	Total (II)		122 511 105	117 655 254
	Financier			
	Dotations aux amort, aux déprec et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		1 320 368	1 520 216
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions val mobil. de placemnt			
	Total (IV)		1 320 368	1 520 216
	Exceptionnel			
	Sur opération de gestion		649 286	379 208
	Sur opération en capital		218 502	60 774
	Dotations aux amort, aux déprec et aux provisions			32 525
	Total (VI)		867 788	472 507
	Participation des salariés aux résultat (VII)			
	Total (VII)			
	Impôts sur les bénéfices (VIII)		116 444	74 405
	Total (VIII)		116 444	74 405
	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA			
	Secours en nature			
	Mises à disposition gratuite de biens			
	Prestations en nature			
	Personnel bénévole			
	Total			
	Total Charges		124 815 705	119 722 383

Compte de Résultat Combiné - Produits arrêté au 31/12/2024 (toutes écritures)

Libellé		Net	Net A-1
Exploitation			
Cotisations		43 092	45 290
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
dont ventes de biens relatives activés sms			
Ventes de prestations de service		10 957 415	10 903 132
dont parrainages			
dont ventes de prestations relatives activités sms			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		96 614 916	90 591 132
dont contributions financ. des autorités de tarif.		94 933 937	89 457 474
Vers. des fondateurs ou conso. dot. consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amort, deprec, prov, trans de charges		883 621	993 510
Utilisations des fonds dédiés		1 217 602	396 008
Autres produits		13 511 861	13 367 980
Total (I)		123 228 507	116 297 052
Financier			
De participation		1 464	80
D'autres val mobilières et créances actif immobili		1 095 175	808 040
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur prov, deprec et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions val mobil. de placement			
Total (III)		1 096 640	808 120
Exceptionnel			
Sur opération de gestion		589 031	216 034
Sur opération en capital		263 575	297 534
Reprises sur prov, deprec et transferts de charges		3 591	12 144
Total (V)		856 198	525 712
dont résultat des activités SMS ss gest ctrlée			
Dons en nature			
Prestation en nature			
Bénévolat			
Total			
Total Produits		125 181 344	117 630 884
EXCEDENT OU DEFICIT		365 639	-2 091 499

Annexe

Le bilan de l'exercice, clos le 31 décembre 2024, présente un total de 159 733 502,98 €. Le compte de Résultat de l'exercice dégage un excédent de 365 639,25 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les états financiers de l'ensemble des 59 dossiers comptables ont été combinés au 31 décembre 2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces derniers ont été soumis à l'assemblée générale de l'Association du 26 juin 2025.

1. OBJET SOCIAL

L'Association a pour but :

- ✓ D'aider les personnes handicapées et leurs parents à mieux vivre,
- ✓ De rassembler les familles pour qu'elles s'aident entre elles,
- ✓ De faire participer les personnes, les familles, les établissements à la vie associative,
- ✓ De permettre à la personne handicapée d'exprimer ses besoins et choisir son parcours de vie,
- ✓ De permettre à la personne handicapée de participer à la vie de la société,
- ✓ De créer des établissements et services adaptés aux difficultés des personnes accueillies,
- ✓ De permettre à la personne accueillie, l'éducation, la formation, de participer à la vie de la société par le travail, la culture et le sport,
- ✓ De défendre les droits des personnes handicapées,
- ✓ De se faire connaître du grand public et des politiques en organisant des grandes fêtes,
- ✓ D'avoir des relations de travail ou amicales avec d'autres Associations qui aident aussi les personnes handicapées.

L'Association ne s'occupe pas de religion et de politique. L'Association est adhérente à l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (Unapei). Elle participe à toutes les actions de l'Unapei.

2. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

L'Association UNAPEI Alpes Provence organise son activité en faveur des personnes handicapées dans les départements du 04, 05, 13 et dans les secteurs suivants :

- Le secteur des enfants avec des Instituts Médicoéducatifs
- Le secteur des adultes avec des Etablissement et Services d'Aide par le Travail, des Entreprises Adaptées, des Foyers d'Hébergement, des Foyers d'Accueil de Jour, des Foyers de Vie, des Maisons d'Accueil Spécialisées, des Foyers d'Accueil Médicalisés et des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

L'Association compte 59 établissements et services ainsi répartis :

- Les Foyers de Vie : Les Orangers, Lou Mistraou, Les Tournesols, Les Ecureuils, Exister, Les Amandiers
- Les Maisons d'Accueil Spécialisées : Les Kiwis, les Palmiers, les Sophoras et le Pigeonnier

- Les Foyers d'Accueil de Jour et d'hébergement : Les Magnolias, les Genêts, les Mûriers, Gai Soleil, les Acacias, les Lilas, les Clémentines, Les Ecrins, Les Pommiers, Les Cyprès, Chaillol, Chatelard, La Simonette, Les Tourelles
- Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale : Les Chênes, Les Oliviers, Le Morgon
- Les Instituts Médico-Educatifs : Les Amandiers, Les Oliviers, Les Petits Oliviers, Les Tamaris, Les Figuiers
- Les Entreprises Adaptées : Les Bambous, Les Bonsaïs, Bléone
- Les ESAT : Les Pins, les Glycines, Plein Soleil, les Lierres, les Ormeaux, les Citronniers, les Merisiers, Les Oviens, Ceuze, Les Ateliers du Fournas
- Les Foyers d'Accueil Médicalisés : Les Eglantines, Soleil Levant, les Tilleuls, les Hortensias, Charance, Les Fontaines
- Les SAMSAH : Les Mimosas, Les Camélias
- Le Siège Administratif
- Handi Santé 13
- L'Association

3. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'Unapei Alpes Provence est une association parentale affiliée à l'Unapei, militante, pour le respect et l'effectivité des droits des personnes handicapées, pour répondre à leurs besoins et leurs attentes, pour leur permettre de vivre avec et parmi les autres.

Pour ce faire, l'Association bénéficie d'un agrément total de 2 553 places au sein de ses 59 établissements et services. Elle a employé sur l'année environ 2 080 salariés.

L'Association intervient aujourd'hui sur 3 départements (04-05-13).

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ELEMENTS SIGNIFICATIFS

❖ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le regroupement des 3 SAVS sur le site de GAP (Claire Soleil, Mont Viso, Morgon)
- Signature du CPOM 2024-2028 avec le CD13 et ARS (16 octobre 2024)
- Participer à la mise en œuvre de la démarche « RAPT » pour tous les ESMS
- Recrutement d'un 1 ETP de Maitresse de Maison sur l'EANM les Acacias (sept 2024)
- L'EANM Les Acacias : financement en année pleine des mesures nouvelles accordées en 2023 (financement des postes)
- L'EANM Lou Mistrarou : financement de 0,20 ETP poste de surveillant de nuit,
- Foyer Exister : validation du financement d'un poste d'AES dès septembre 2024 et du poste de mi-temps d'un chef de service sécurité dès juin 2024, travaux d'aménagement d'un appartement destiné à l'AT. Les résidents accueillent et ouvrent leur ferme à d'autres établissements (médico-sociaux, crèches, écoles...) et à tout public une fois par semaine,

- Développement de partenariats avec les établissements enfants pour faciliter de futures orientations, que ce soit à la MAS le Pigeonnier, ou dans les EANM Lou Mistraou, Exister et les Acacias
- MAS du Pigeonnier : Un financement a été alloué pour le développement de la télémedecine
- Fraude à la carte essence courant le mois de mai : dépôt de plainte et impact d'environ 32 k€,
- Création d'un deuxième complexe à la Plantation regroupant le FV Les Orangers, le FH Les Clémentines et l'ESAT Les Citronniers
- La continuation d'un atelier de fartage de ski sur l'ESAT de Briançon.
- ESAT Les Pins : Partenariat avec le groupe ACCOR – hôtel IBIS ; 4 stagiaires en évaluation sur des périodes de 3 semaines pour une éventuelle mise à disposition
- EANM Les Genets : Projet Passerelle a débuté en juillet 2024 de façon progressive. A ce jour, il concerne 4 personnes accueillies.
- EAM Les Eglantines : Mise en place d'une unité mobile dédiée aux personnes en situation de handicap vieillissantes pour enforcer le suivi médical des personnes accueillies, assurer un minimum de consultations avec un médecin généraliste par mois, proposer des Plans Personnalisés de Soins pour chaque patient, proposer et faciliter les RDV médicaux chez les spécialistes (dépistage cancer, analyses et examens spécifiques),

❖ **CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION**

Nous n'avons réalisé aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice 2024.

❖ **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Le financement des amendements Cretons a fait l'objet d'un changement de traitement à la clôture de l'exercice 2024.

En effet, l'autorité de tarification a la volonté de reprendre une partie du financement reçu pour ces jeunes lors des arbitrages budgétaires des années suivantes.

Compte tenu de cette situation, à la clôture 2024, le risque de reversement du financement reçu a été couvert par une provision pour risque alors que précédemment, ce double financement faisait uniquement l'objet d'un retraitement lors de la détermination du résultat administratif.

❖ **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les états financiers de l'Unapei Alpes Provence ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité dans un contexte toujours inflationniste à la suite de la guerre en Ukraine qui perdure, des tensions au Moyen-Orient et de l'incertitude des marchés suivant les annonces du nouveau président des Etats-Unis.

À la clôture des états financiers 2024, bien que le contrôle URSSAF portant sur les exercices 2022, 2023 et 2024 soit toujours en cours et susceptible de déboucher sur un redressement

dont nous ignorons la magnitude à ce jour, la direction de l'Unapei Alpes Provence confirme ne pas avoir identifié d'incertitudes majeures susceptibles de compromettre la continuité des activités de l'Association et de ses établissements.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant les dispositifs de l'Autorité des Normes Comptables 2018-06 et 2019-04 et l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au nouveau plan comptable applicable aux ESSMS relevant du I de l'article L.312-1 du CASF.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

❖ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction des durées de vie d'utilisation probables suivantes :

• Logiciel	3 à 5 ans
• Agencement, aménagements, Installations	10 ans
• Matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel, mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les actifs ont été évalués à la clôture en considérant les informations internes et externes à disposition.

Pour les nouvelles constructions, l'approche par composants nous amène à retenir les durées d'amortissements suivantes :

• Gros œuvre	30 ans
• Plomberie, Chauffage, Menuiseries extérieures	25 ans
• Cloisons, Faux Plafonds, Electricité, Carrelage	20 ans
• Peintures, Menuiseries intérieures, Sols souples	10 ans

❖ CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou qu'il y a un risque de non-recouvrement.

❖ **PARTICIPATIONS ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les titres de participation et des valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute.

❖ **COMPTES BANCAIRES**

Du fait d'une convention de fusion de trésorerie les comptes bancaires débiteurs et créditeurs, d'un même établissement financier sont compensés.

❖ **STOCKS**

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat, les produits finis et les en-cours au prix de revient.

Si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

❖ **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour litiges :

Les provisions pour litiges tiennent compte des demandes de l'ensemble des litiges connus à la clôture. Elles couvrent notamment les risques sociaux.

Indemnités de fin de carrière :

La provision pour départ à la retraite est enregistrée comptablement, de manière à distinguer la notion de départ du personnel dans les 5 années à venir dans les établissements. Le calcul des Indemnités de Fin de Carrières a été réalisé selon la méthode définie par la norme comptable IAS N°19, qui est conforme à la recommandation 2013-02 de l'ANC et une dotation complémentaire a été constatée.

Au 31/12/2024 la provision de départ à la retraite s'élève à 4.554 K€. Celle-ci est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice. Le montant correspondant aux départs à la retraite dans les 5 années à venir s'élève à 2.058 K€.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Taux de charges sociales : 51 %
- Taux de revalorisation : 0 %
- Taux d'actualisation : 3,35 %

❖ **COTISATIONS**

Les cotisations sont comptabilisées lors de l'encaissement effectif.

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

6.1. ACTIF IMMOBILISE

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé brut

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS BRUTES en K€	Immobilisations brutes au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Virements Postes/transfert	Immobilisations brutes au 31/12/2024
Frais d'Etablissement	236	7			244
Frais de Recherche et de Développement	0				0
Concessions, Brevets, Licences	791	61	165		686
Fonds Commercial	0	0	0		0
Autres Immobilisations incorporelles	195	23	0		218
Immobilisations incorporelles en cours	28	63	28		63
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 250	154	193	0	1 211
Terrains	6 370	198	117		6 451
Constructions	129 967	1 215	192	144	131 133
Installations techniques, matériel et outillage	8 927	317	70		9 173
Autres Immobilisations Corporelles	26 958	1 886	1 311		27 533
Immobilisations corporelles en cours	967	314	173	-144	964
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 188	3 930	1 864	0	175 254
Participations	0	0	0		0
Créances rattachées des participations	2 907	21	0		2 928
Autres Titres Immobilisés	3 248	262	115		3 396
Prêts	0	0	0		0
Autres Immobilisations Financières	124	8	0		132
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 279	291	115	0	6 455
TOTAL GENERAL	180 717	4 375	2 172	0	182 920

L'actif immobilisé brut est en progression de 2.203 K€.

Au cours de l'exercice 2024, les principaux mouvements sont les suivants :

Les principales acquisitions :

Immobilisations corporelles :

- Travaux de construction, rénovation et de mises aux normes : 1.412 K€
- Matériels et outillages ateliers ESAT Production : 353 K€
- Renouvellement des véhicules et matériel de transport : 863 K€
- Matériel informatique : 389 K€
- Achat d'équipements matériels et mobiliers : 597 K€

Immobilisations en cours :

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2024 s'élèvent à 314 K€.

Immobilisations financières :

Les titres de participations auprès de différentes structures bancaires s'élèvent à 2.928 K€.

La provision relative au Compte Epargne Temps (CET) est valorisée à 2.455 K€.

Nous sommes coassociés de la SCI SAINT JEAN DU DESERT qui a réalisé sur l'exercice 2024 un résultat de 177 K€ et présente des fonds propres de 1 507 K€.

Les principales sorties :

Les sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors variations des comptes d'immobilisations en cours s'élèvent à (1.856 K€).

Elles sont constituées principalement de mises au rebut de divers matériels et de la vente de véhicules.

6.1.2 Tableau des amortissements

<u>TABEAU DES AMORTISSEMENTS en K€</u>	Amortissements cumulés au 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Virements Postes/transfert	Amortissements cumulés au 31/12/2024
Frais d'Etablissement	226	2			229
Frais de Recherche et de Développement					0
Concessions, Brevets, Licences	800	62	154		709
Fonds Commercial					
Autres Immobilisations Incorporelles	37	1			38
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 064	65	154		975
Terrains	619	73			692
Constructions	66 912	4 421	230		71 104
Installations techniques, matériel et outillage	7 396	332	53		7 674
Autres immobilisations corporelles	21 664	1 607	1 207		22 064
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 591	6 432	1 490	0	101 533
PROVISION DEPRECIATION IMMOB.CORPORELLES	339	84	10		413
TOTAL GENERAL	97 994	6 582	1 654	0	102 921

6.2 ACTIF CIRCULANT

6.2.1 Tableau des créances brutes

<u>ETAT DES CREANCES en K€</u>	Montant net	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 928		2 928
Autres titres immobilisés	3 396		3 396
Autres immobilisations financières	132		132
Redevables et comptes rattachés	10 419	10 419	
Autres créances	1 679	1 679	
Charges constatées d'avance	226	226	
Total créances	18 778	12 323	6 455
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

6.2.2 Tableau des dépréciations de l'actif

TABLEAU DES DEPRECIATIONS DE L'ACTIF en K€	Montant au 31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2024
-Sur Immobilisations Financières	0	0	0	0
-Sur Stocks et en Cours	3	0	0	3
-Sur Comptes Clients	345	529	145	729
-Sur Autres Créances	225	51	193	83
-Sur Valeurs Mobilières Placement	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	572	580	337	815

6.3. FONDS PROPRES

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres et des provisions

VARIATION DE FONDS PROPRES EN K€	Montant au 31/12/2023	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant au 31/12/2024
Fonds propre sans droit de reprise	7 438			7 438
Fonds propre avec droit de reprise	1 770			1 770
FONDS PROPRES	9 207			9 207
Excédents affectés à l'Investissement	34 751	2 380	614	36 517
Réserves de Compensation	15 489	2 181	1 659	16 011
Réserve de Trésorerie	3 311			3 311
Réserves statutaires ou contractuelles	3 613		26	3 587
Réserves pour projet associatif	17 412	2 145	336	19 222
RESERVES	74 576	6 706	2 634	78 648
REPORT A NOUVEAU	-2 633		2 634	-5 267
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 091	366	-2 091	366
SITUATION NETTE	79 059			82 954

Excédents affectés à la couverture du besoin en Fonds de roulement (réserve de trésorerie)

La rubrique « Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement » est augmentée par affectation du résultat, sur décision des autorités de contrôle, selon les dispositions de l'article R.314-51 du CASF. Les sommes comptabilisées dans ce compte sont affectées durablement à l'établissement.

Réserve de compensation

Cette rubrique a été instaurée par l'Instruction Codificatrice n° 03-021-M22 du 19 mars 2003 entrée en application au 1^{er} janvier 2004 et relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Ce compte est crédité lors de l'affectation des résultats, après délibération du conseil d'administration, du montant de l'excédent à mettre en réserve. Lorsqu'un résultat déficitaire est constaté, le compte 1068562 « Réserve de compensation » est débité en priorité.

Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR

Ce compte de provision réglementée est alimenté dans les deux cas suivants :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face à des difficultés de trésorerie.

- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son Besoin en Fonds de Roulement.

Cette réserve est obligatoirement la contrepartie d'un compte « 687410 – Dotation aux Provisions Réglementées ».

6.3.2 Subvention d'investissements

Subvention d'investissement en K€	Montant au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Montant nominal (comptes 131)	5 270	6	30	5 246
Quotes-parts virées au résultat (comptes 139)	3 541	149	38	3 652
Montant net en fonds propres	1 729			1 594

6.3.3 Provisions réglementées

VARIATION DE PROVISIONS REGLEMENTEES EN K€	Montant au 31/12/2023	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant au 31/12/2024
Prov.Réserve de Trésorerie	1 521	0	0	1 521
Provisions pour Equipements et Renouvellement des Immobilisations	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	1 270	1	4	1 268
PROVISIONS REGLEMENTEES	2 791	1	4	2 789

6.3.4 Fonds dédiés

TABLEAU DES FONDS DEDIES en K€	Montant au 31/12/2023	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant au 31/12/2024
Fonds dédiés s/investissement	2 140	432	367	2 205
Fonds dédiés à l'exploitation	973	1 173	656	1 491
Fonds dédiés s/subvention fonctionnement	508	100	49	559
Fonds dédiés s/ Dons manuels affectés	0	0	0	0
Fonds dédiés loto	5	3	0	8
Fonds dédiés OB	273	89	105	257
TOTAL	3 899	1 797	1 177	4 518

6.4 Provisions pour risques et charges

Elles sont à hauteur 7.030 K€ au 31/12/2024 et enregistrent une hausse de 1.566 K€ par rapport à l'année 2023 (cf. § Estimation comptable).

VARIATION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES en K€	Montant au 31/12/2023	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant au 31/12/2024
Provisions pour litiges	1 232	405	279	1 357
Provisions rémunération des Personnes Hand.	0	0	0	0
Provisions pour travaux	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0
Provisions départs Retraite	4 232	563	241	4 554
Provisions CRETON	0	1 118	0	1 118
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 463	2 086	520	7 030

6.5. Dettes

6.5.1 Emprunts et autres dettes assimilées

ETAT DES DETTES EN K€	Montant	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'Etablissement de crédit	41 757	2 969	38 788
Concours bancaires			
Emprunts et dettes financières divers	15	15	
Redevables créditeurs	385	385	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 469	4 469	
Dettes fiscales et sociales	16 017	16 017	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	404	404	
Autres dettes	1 127	1 127	
Produits constatés d'avance	16	16	
Total des dettes	64 188	25 400	38 788
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>			
<i>Remboursement obtenus en cours d'exercice</i>	3 072		

6.5.2 Provisions liées au personnel

Congés Payés, RTT et heures à récupérer :

La Provision liée à ces congés, charges comprises, s'élève à 7.780 K€ au 31/12/2024.

Compte Epargne Temps (CET) :

La gestion financière du compte épargne temps est assurée par l'organisme Malakoff Humanis. L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes. Celles-ci ne peuvent être débloquées que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement de jours de CET dans les cas limitativement prévus.

Le nombre d'heures déposées sur le compte CET au 31 décembre 2024 a été valorisé au taux horaire à la date du versement et comptabilisées pour un montant de 2.455 K€ en immobilisations financières en contrepartie d'une dette sociale.

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les comptes réciproques inter-établissements ont été neutralisés notamment en ce qui concerne les prestations de services avec les ESAT section commerciale.

7.1 PRODUITS

7.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION EN K€	2024	2023	Variation
Production vendue & Production des activités annexes	10 957	10 903	54
Total facturation Prix de Journée (PJ) et Dotation Globalisée Commune (DGC)	94 934	89 457	5 476
- dont Dotation globale des établissements sous contrat CPOM	80 609	74 126	6 484
- dont Autres tarifications	14 325	15 332	-1 007
Cotisations parents et amis	43	45	-2
Subvention d'exploitation	1 556	1 134	422
Transfert de charges	102	180	-78
Autres produits	13 512	13 413	99

- Production vendue et production des activités annexes

Il s'agit essentiellement des produits des sections de production des Etablissements et Services d'Aide par le Travail et des Entreprises Adaptées pour 9.207 K€. Le chiffre d'affaires des ESAT & EA est relativement stable.

Cette rubrique est également principalement composée par :

- les remboursements de repas 554 K€,
- les contributions résidents (577 K€),
- le forfait CPAM CMU et accueil temporaire (138 K€),

Le chiffre d'affaires inter-établissements de l'Association s'élève à 3.050 K€. Ces opérations sont neutralisées sur l'exercice 2024.

- **Produits issus de la Dotation Globalisée Commune**

A périmètre constant, la Dotation Globalisée Commune (DGC) du CPOM de l'année 2024 s'élève à 80.609 K€ versus 74.126 K€ en 2023 soit une augmentation de 8.8 % qui s'explique par les crédits non reconductibles reçus de la part de l'ARS, de dotations supplémentaires du CD 13, notifiées très tardivement en novembre 2024, ainsi que des fiches actions validées par le CD13 dans le cadre du CPOM mais non déclenchées sur l'exercice 2024, et qui devront être consommées en 2025.

- **Cotisations parents et amis**

Ce montant représente le versement de 612 cotisations en 2024. En 2023, on avait enregistré 647 cotisations.

- **Subvention d'exploitation**

Au cours de l'année 2024, le DEA les Merisiers a perçu 872 K€ de subvention dont 621 K€ de l'ARS et 251 K€ d'AGEFIPH.

- **Transfert de charges**

Les avantages en nature représentent 54 K€ en 2024 versus 65 K€ en 2023.

- **Autres produits**

Cette section est composée principalement par le complément de rémunération des Travailleurs Handicapés qui s'élève à 12.872 K€ en 2024.

7.1.2 PRODUITS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

L'association perçoit des ressources issues de la générosité du public qui sont composés de dons manuels, libéralités, ressources issues de l'opération brioche et des ressources diverses parmi lesquelles celles du loto.

COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (CER) ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET SITUATION (CROD)

Affectation des dons issus de l'Opération brioche (OB) et de la Recherche de Fonds (RDF)

Les dons perçus par l'Association dans le cadre de l'Opération Brioche et de la Recherche de Fonds sont utilisés aux financements d'investissements et de dépenses d'exploitation au profit des résidents.

Les ressources collectées en 2024 sont issues de la Recherche de Fonds de l'exercice. Les charges imputées correspondent au prix d'achat des brioches et aux frais d'organisation des collectes.

L'association n'impute aucune charge de structure sur les collectes.

TABLEAU EMPLOIS - RESSOURCES 2024					
EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 MISSIONS SOCIALES	67 900	39 347	1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	67 900	39 347	1.1 Cotisations sans contrepartie	43 092	45 290
- Actions réalisées par l'organisme	67 900	39 347		43 092	45 290
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénats	242 251	132 133
- Actions réalisées par l'organisme			- Dons manuels	43 828	19 720
- Versements à un organisme central ou			- Legs, donations et assurance-vie	198 423	112 414
			- Mécénats		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	43 025	42 544			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 826	503			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	41 199	42 041			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	99 834	102 889
Total des emplois	110 925	81 891	Total des ressources	385 177	280 312
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	71 224	87 083	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	75 075	43 753
Excédent de la générosité du public de l'exercice	278 102	155 091	Déficit de la générosité du public de l'exercice		
Total	182 150	168 974	Total	460 252	324 065

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice		155 091
(+) Excédents ou (-) insuffisance de la générosité du public	278 102	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	433 193	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	43 757	43 459
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	43 757	43 459
			Dons en nature		
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	43 757	43 459			
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	43 757	43 459	TOTAL	43 757	43 459

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	43 092	43 092	45 290	45 290
1.2 Dons, legs et mécénat	242 251	242 251	132 133	132 133
- Dons manuels	43 828	43 828	19 720	19 720
- Legs, donations et assurances-vie	198 423	198 423	112 414	112 414
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	99 834	99 834	102 889	102 889
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	33 869 478		25 560 897	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	96 615 204		90 576 458	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	776 930		817 208	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 217 602	75 074,92	396 008	43 753,10
TOTAL	132 864 391	460 252	117 630 884	324 065
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	67 900	67 900	39 347	39 347
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	67 900	67 900	39 347	39 347
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	43 025	43 025	42 544	42 544
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 826	1 826	503	503
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	41 199	41 199	42 041	42 041
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	121 356 797		110 682 966	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	9 070 722		7 360 046	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	116 444		74 405	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 843 864	71 224,47	1 523 075	87 083,00
TOTAL	132 498 752	182 150	119 722 383	168 974
EXCEDENT OU DEFICIT	365 639	278 102	-2 091 499	155 091
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	43 757	43 757	43 459	43 459
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 153		20 339	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	62 910	43 757	63 798	43 459
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	43 757	43 757	43 459	43 459
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 153		20 339	
TOTAL	62 910	43 757	63 798	43 459

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent le temps consacré par nos bénévoles pour :

- l'organisation de l'opération Brioche et le loto
- et leurs présences aux différentes instances de l'association : CVS, commissions et conseils d'administration.

Ce temps est valorisé au coût horaire du SMIC chargé.

TABEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

DONS (en €)	SOLDE CREDITEUR 31/12/2023	MOUVEMENTS DEBITS	MOUVEMENTS CREDITS	SOLDE CREDITEUR 31/12/2024
LERDA	-33	3 018	0	2 985

7.1.3 PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	2 024	2 023	Variation
Produits financiers en K€	1 097	808	289

Les produits financiers 2024 observent une augmentation de 36% par rapport à 2023. Cette variation à la hausse s'explique par l'effet de l'année pleine des placements souscrits en cours de l'année 2023.

Les produits financiers net d'impôt sont rétrocédés aux établissements en N+1 lors de l'affectation des résultats. Le montant distribué est calculé en fonction du solde de la trésorerie de chaque établissement à la fin de l'exercice, duquel il est déduit « l'apport associatif ».

	2 024	2 023	Variation
Produits exceptionnels en K€	856	526	330

Les produits exceptionnels issus des cessions d'immobilisations inter-établissements ont été neutralisés dans le compte de résultat combiné.

Les produits exceptionnels sont composés principalement de :

- La régularisation de bordereaux garantie ressources des Travailleurs Handicapés au titre des années 2020, 2021, 2022, 2023 pour 500 K€
- Subventions d'investissements (131 K€)
- Cession d'éléments d'actif (85 K€)

7.1.4. ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association n'a pas établi d'État Annuel des Ressources (EAR), en l'absence de fonds perçus de l'étranger.

7.2 CHARGES

7.2.1 CHARGES D'EXPLOITATION

En K€	2 024	2 023	Variation
Achats, sous-traitance & Autres achats et charges externes	32 001	31 474	527

En K€	2 024	2 023	Variation
Charges de personnel et taxes assimilées	78 750	76 007	2 744

Les charges de personnel, qui s'élèvent à 78.750 K€ et sont en hausse par rapport à 2023 de 2.744 K€ soit +3.6%.

Les facteurs qui influencent principalement ces variations sont :

- l'effet de laforcade pour tous : +1.8 M€
- l'effet de la NAO : +430 K€
- l'effet des indemnités HRC/JRC chargées : 331 K€
- L'augmentation du SMIC pour les TH entraine un impact de : 154 k€

On notera en 2024, une légère inflation de l'intérim de 106 K€ par rapport à 2023.

<u>Tableau des effectifs moyens en ETP</u>	2 024	2 023	Variation
Cadres	132	129	3
Agents de maitrise	532	541	-9
Ouvriers - Employés	522	511	11
Travailleurs Handicapés	894	900	-6
Total ETP	2 080	2 081	-1

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, comptabilisé en charge d'exploitation en 2024, au titre de leur mission légale s'élève à 120 K€.

REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES

Les salariés de l'UNAPEI Alpes Provence sont rémunérés en fonction des dispositions de la Convention Collective des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 mars 1966.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé en 2024 à 488 K€.

7.2.2 CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES

	2 024	2 023	Variation
Charges financières en K€	1 320	1 520	-200

Les charges financières sont composées essentiellement des intérêts des emprunts.

Elles sont en baisse de 200 K€ par rapport à 2023 soit -13%.
 Cette variation est due aux prêts PLS dont le taux est indexé sur l'évolution du livret A.

	2 024	2 023	Variation
Charges exceptionnelles en K€	868	473	395

Les charges exceptionnelles sont composées principalement des abandons de créance.

7.3 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

CAUTIONS RECUES :

	2024	2023	Variation
Nantissements titres (en K€)	3 733	3 678	+ 54

Le Crédit Coopératif s'est porté caution des emprunts CDC souscrits par l'association. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 412 K€.

CAUTIONS DONNEES :

L'Association UNAPEI Alpes Provence s'est porté caution solidaire pour deux emprunts contractés par la SCI St Jean du Désert :

	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée	Date souscription
Caisse d'épargne	1 650 000	235 659	20 ans	2 006
Crédit coopératif	820 236	55 975	20 ans	2 006
TOTAL	1 650 000	291 634		

7.4 AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Sur proposition de la Commission Finances et avis du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, propose d'affecter le Résultat Déficitaire de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Les résultats des établissements et services sont soumis à l'application du décret budgétaire et tarifaire N°2003-1010 du 22 Octobre 2003
- Les résultats des établissements et services sous contrat CPPOM sont affectés librement par l'association, dans le respect des règles de l'article R 314-43 du CASF, conformément à l'article 5-4 du CPPOM

		2 024	
Financier	Type établissement	Résultat comptable 2024	Résultat administratif 2024
ARS 04	ESAT AS	-147 687	-21 245
	FAM SAMSAH	48 142	64 177
	IME	180 043	475 354
Total ARS 04		80 498	518 286
ARS 05	ESAT AS	87 888	212 298
	FAM SAMSAH	48 616	60 143
Total ARS 05		136 504	272 440
ARS 13	ESAT AS	130 324	332 706
	FAM SAMSAH	488 644	565 818
	IME	-88 382	734 859
	MAS	-167 845	-23 301
Total ARS 13		362 741	1 610 082
CD 04	AJ & FO	-286 527	-251 925
	FAM SAMSAH	-251 625	-260 144
	Foyer	-238 485	-145 731
	SAVS	-29 877	-25 889
Total CD 04		-806 514	-683 689
CD 05	AJ & FO	40 512	107 501
	FAM SAMSAH	-57 290	65 689
	Foyer	52 647	110 481
	SAVS	96 632	121 162
Total CD 05		132 501	404 832
CD 13	AJ & FO	8 994	87 550
	FAM SAMSAH	-361 396	-185 710
	Foyer	770 271	447 224
	SAVS	11 127	11 183
Total CD 13		428 997	360 247
Production	EA	-914 237	-914 237
	ESAT PROD	828 662	828 662
Total Production		-85 575	-85 575
Structure + Asso	Asso	420 272	420 272
	Frais Siège	-303 784	-204 347
Total Structure + Asso		116 488	215 925
Total général		365 639	2 612 548

Nature affectation	Montant
Réserve d'investissements	859 714
Réserve de compensation de charges d'amortissements	1 536 093
Réserve de compensation	358 061
Creton 2024 qui seront repris en 2025	0
Report à nouveau	-504 561
Réserves de mesures d'exploitation	24 500
Autres réserves	338 741
Total affectation	2 612 548